

Teams, le 17 juin 2021

Ce CSE a été particulièrement chargé avec principalement les consultations sur plusieurs projets d'évolution d'organisations, à savoir celui de la Direction Générale Exploitation Système (DGEX), le programme d'efficience de la DGII et le projet d'évolution de l'organisation de la Direction Technique Réseau.

Projet d'évolution de l'organisation de la Direction Générale Exploitation Système (DGEX) dont la mise en œuvre est prévue le 1^{er} juillet 2021

Présentation de la synthèse du rapport d'expertise du cabinet ORSEU, expertise à l'initiative des élus de l'UNSA-Ferroviaire du CSE des Directions Techniques.

Ce rapport confirme les inquiétudes des élus (cf. flash de mai 2021) :

- Absence de partage des bilans des réorganisations précédentes créant ainsi de l'instabilité et des angoisses.
- Manque de clarification des fonctions et des rôles, renforcé par les prévisions de suppressions de postes et l'opacité sur les renoncements.
- Perte d'expertise avec les nombreux départs et problématique de la transmission des savoirs et des compétences avec un impact sur la répartition de la charge de travail.
- Démarche de pilotage de la prévention des RPS trop générale : un suivi plus étroit est nécessaire pour permettre d'identifier les situations à risque et de prendre les mesures adéquates, sans oublier la formation des managers à l'accompagnement au changement.

La Direction se veut rassurante sur les objectifs visés :

- Choix de la transparence pour ne pas bouleverser la structure des organisations et consolidation de la structure générale de SNCF Réseau.
- Recherche permanente de l'organisation la plus efficace afin d'assurer la bonne performance de l'Entreprise dans un contexte économique extrêmement difficile, pour un retour à l'équilibre de nos comptes dans les années à venir.

Extrait de l'avis des élus du CSE des Directions Techniques sur le projet de réorganisation de la DGEX

« Le présent avis est basé sur les échanges ayant eu lieu en séance et en commissions, sur les travaux des élus ainsi que sur le rapport d'expertise restitué ce jour.

Le projet de réorganisation de la DGEX est le troisième projet de réorganisation présenté au CSE en quelques mois. Ont suivi depuis, d'ores et déjà, deux autres projets que sont le programme d'efficience de la DGII et le projet d'évolution de l'organisation de la Direction Technique Réseau. Les élus considèrent que c'est une grande mise à jour du projet Nouvel'R qui est en cours, mais sans la cohérence apportée par une réorganisation d'ampleur comme cela avait été le cas en 2018. Ce morcellement des projets conduit à un manque de visibilité globale pour les représentants du personnel et les agents. La manière de procéder est insatisfaisante et fait naître un sentiment de défiance.

À ce contexte anxiogène s'ajoute le projet d'optimisation des Frais Généraux Administratifs (communication, gestion finances, achats, ressources humaines) enclenché au niveau de Réseau lors du CSE Central du 6 mai 2021 et qui devrait se traduire par des suppressions de postes. Celles-ci auront un impact sur le travail de nos collègues.

Il est à regretter que la consultation se fasse sur un volant de suppressions d'emplois sur 3 ans, sans que la nature des emplois impactés en 2022 et 2023 soit connue. Le CSE souhaite être consulté, dès lors que les postes seront identifiés. En la matière, une jurisprudence très récente a pointé du doigt les choix de SNCF Réseau en matière d'information/consultation... Ordonnance en référé du 10 mai 2021, tribunal de Bobigny.

Le CSE demande que cette réorganisation qui va avoir tendance à figer les postes ne soit pas un frein à la mobilité choisie de nos collègues et que toutes les garanties soient données pour permettre des déroulements de carrière dans des conditions de droit commun.

Cela conduit également à bouleverser un système dont les liaisons informelles avaient mis du temps à se reconstituer après Nouvel'R et que l'on remet en cause sans maîtriser tous les impacts le long de la chaîne. C'est particulièrement vrai à la DGEX qui travaille en lien avec de nombreuses Directions.

Ces réorganisations trop régulières exigent beaucoup d'adaptabilité de la part des agents. Cela représente beaucoup d'énergie dépensée pour un résultat parfois peu visible en matière de fonctionnement opérationnel. C'est particulièrement vrai en l'espèce, étant donné que l'objectif de clarification des rôles et des responsabilités ne semble pas atteint au vu des remontées du terrain.

Les élus s'étonnent également qu'un retour d'expérience sur Nouvel'R n'ait pas été présenté avant la mise en œuvre d'un correctif étendu de l'organisation actuelle, au moins au CSE. Si les agents rencontrés ont largement exprimé cette frustration, elle est au moins autant partagée par le CSE.

Les élus notent que le plan d'accompagnement est conséquent, mais regrettent que celui-ci soit tardif pour certaines Directions.

La charge de travail est un problème dans ce projet qui prévoit la suppression de plusieurs postes. En effet, la régulation, semble-t-il, va passer par une priorisation des tâches et l'abandon de projets.

Ceci est particulièrement insatisfaisant, d'une part au regard du sens que les agents donnent à leur travail et d'autre part, sur la pérennité dans le temps des mesures de renoncement. Les élus du CSE souhaitent attirer l'attention de la Direction sur le fait que ces éléments constituent des facteurs majeurs de risques psychosociaux. Les élus UNSA-Ferroviaire souhaitent enfin insister sur le fait que la DGEX connaît un risque important de perte de compétences et que l'approche non systémique de la question peut poser un problème. Les élus demandent donc une cartographie des compétences associées à la mise en œuvre d'une GPEC globale commune aux Directions Techniques.

Au regard de ce qui précède, le CSE ne peut qu'être opposé au projet de réorganisation de la DGEX. »





Consultation sur le projet du programme d'efficience de la DGII

Présentation de la synthèse du rapport d'expertise du cabinet OR-SEU, expertise à l'initiative des élus de l'UNSA-Ferroviaire du CSE des Directions Techniques.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des évolutions d'organisation et touche les 3 DZI & le siège de la DGII. Il prévoit d'identifier les départs naturels afin de prévoir les suppressions de postes, choisir les renoncements et recentrer les ressources "expertise" au sein des entités de production.

Ce projet pointe le développement de facteurs de RPS importants et soulève à nouveau des inquiétudes chez les agents avec des incertitudes liées :

- à l'étalement des suppressions d'emplois sur 3 ans,
- au niveau élevé de charge de travail dans certains services,
- au recours massif à l'externalisation.

Les élus UNSA-Ferroviaire s'inquiètent fortement : comment continuer à produire en toute efficacité dans ces conditions ?

Extrait de l'avis sur le programme d'efficience de la DGII

« Les Directions de la DGII supportent d'ores et déjà une charge de travail très conséquente. Les suppressions de postes envisagées rien que pour cette année vont conduire à une intensification de la charge de travail, ce qui aura des conséquences sur la santé déjà éprouvée des salariés.

La situation risque de se dégrader encore avec les suppressions de postes des années à venir, qui ne sont même pas encore déterminées. Les élus demandent à avoir de la visibilité en la matière dans les plus brefs délais et de pouvoir avoir un échange sur l'opportunité de la suppression de ces postes, notamment au regard de la charge de travail.

ATTENTION : à ce contexte anxiogène s'ajoute le projet d'optimisation des Frais Généraux Administratifs (communication, gestion finances, achats, ressources humaines) enclenché au niveau de Réseau lors du CSE Central du 6 mai 2021 et qui devrait se traduire par des suppressions de postes. Celles-ci auront un impact sur le travail de nos collègues.

Il est à regretter que la consultation se fasse sur un volant de suppressions d'emplois sur 3 ans, sans que la nature des emplois impactés en 2022 et 2023 soit connue. Le CSE souhaite être consulté, dès lors que les postes seront identifiés. En la matière, une jurisprudence très récente a pointé du doigt les choix de SNCF Réseau en matière d'information/consultation... Ordonnance en référé du 10 mai 2021, tribunal de Bobigny.

Le CSE demande que cette réorganisation qui va avoir tendance à figer les postes ne soit pas un frein à la mobilité choisie de nos collègues et que toutes les garanties soient données pour permettre des déroulements de carrière dans des conditions de droit commun.

Les élus demandent dès lors à ce qu'un plan d'action soit mis en place en concertation avec l'instance pour combattre durablement les problématiques de surcharge de travail. Les mesures prises doivent avant tout être préventives et collectives pour être efficaces.

Une des solutions présentées par la Direction consiste à accroître l'externalisation. Outre le fait que ce choix a des conséquences économiques discutables compte tenu de l'objectif d'économies recherché, les élus souhaitent attirer l'attention de l'Entreprise sur le risque que cela représente de perdre l'expertise et les compétences clés en interne. En effet, s'en remettre à un prestataire pour un trop grand volume, c'est prendre le risque d'une grande dépendance et de la perte de la vision stratégique. Le faire-faire a des limites et il faut savoir doser convenablement entre l'interne et l'externe.

Il ne faut pas négliger l'impact de la sous-traitance sur la charge de travail en matière de suivi, vérification, responsabilité et SAV. Les élus UNSA-Ferroviaire regrettent que l'effort de guerre soit encore réalisé sur les salariés SNCF (baisse de la masse salariale et efficacité), alors qu'aucun effort n'est demandé à ce jour à la sous-traitance (baisse des prix mais surtout hausse de la qualité des rendus). Il est à rappeler que nombre de nos collègues sont déjà en surcharge. Toutes ces mesures cumulées à l'absence d'un cap défini par la Direction continueront à semer le doute dans la confiance qu'ont nos collègues envers l'Entreprise.

Le plan d'accompagnement au changement arrive trop tardivement. Il aurait dû être pensé depuis le début, notamment pour outiller convenablement les managers. Certains se sont trouvés en peine pour accompagner leur équipe alors qu'ils sont en première ligne. La conduite du changement n'a pas été optimale, les niveaux d'information ont été trop différents selon les équipes.

Enfin, les élus souhaitent qu'une cartographie des compétences soit réalisée afin que la Direction assure la mise en place d'un plan de transmission des savoir-faire à la hauteur de l'enjeu. Une approche par une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pourrait être le cadre souhaitable pour entamer cette démarche.

Au regard de ce qui précède, le CSE ne peut qu'être opposé au projet d'efficience de la DGII. »

Projet d'évolution de l'organisation de la Direction Technique Réseau

Les documents concernant ce projet ont été mis à disposition dans la BDES le 11/06/2021. Ce projet, qui sera soumis à consultation du 2 au 30 septembre 2021, présente une réorganisation profonde de l'organisation de la DTR avec jusqu'à 25 suppressions de postes/an sur 3 ans.

Conformément à l'article L 2315-94 du code du travail, le CSE décide de recourir à une expertise afin de l'éclairer sur les conséquences du projet en termes de santé, de sécurité et de conditions de travail.

L'ensemble des membres du CSE des Directions Techniques présents ce jour, vote à l'unanimité pour le recours à l'expertise.

Ces nombreuses réorganisations non concertées, mal définies, sans cap avéré interrogent !

« À qui le tour ? »

Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : csed@unsa-ferroviaire.org

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace Service public Savoir-faire Responsable
EXPERTISE Carrières
Hot-Line Juridique Filières Autonomie STATUT
MÉTIER Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

